



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **19 septembre 2016**

Délibération n° 2016-1491

commission principale : **proximité, environnement et agriculture**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : **Lyon 9°**

objet : **Quartier de la Duchère - Dispositif de propreté globale - Convention avec la Ville de Lyon pour l'année 2016**

service : **Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la propreté**

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Claisse

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 30 août 2016

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 21 septembre 2016

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mme Vessiller, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Képénékian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mmes Piantoni, Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, Berra, MM. Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Mmes Corsale, Crespy, Croizier, David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Hémon, Mme Hobert, M. Huguet, Mme Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Kabalo, Lavache, Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, MM. Piegay, Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : Mme Cardona (pouvoir à M. Vergiat), MM. Aggoun, Chabrier (pouvoir à M. Kabalo), Compan (pouvoir à Mme Balas), Coulon (pouvoir à Mme Gailliout), Curtelin (pouvoir à Mme Poulain), Fenech, Mme Geoffroy (pouvoir à M. Gomez), M. Havard (pouvoir à M. Guillard), Mme Pietka (pouvoir à M. Genin).

Absents non excusés : MM. Barge, Moroge.

Conseil du 19 septembre 2016**Délibération n° 2016-1491**

commission principale : proximité, environnement et agriculture

commune (s) : Lyon 9°

objet : **Quartier de la Duchère - Dispositif de propreté globale - Convention avec la Ville de Lyon pour l'année 2016**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la propreté

Le Conseil,

Vu le rapport du 25 août 2016, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le quartier de La Duchère, d'une superficie de 54 hectares, situé dans le 9° arrondissement de Lyon, fait l'objet d'un grand projet de ville (GPV) pour la période 2003-2016. Dans le cadre de la démarche de gestion urbaine de proximité inscrite au cœur des enjeux du contrat urbain de cohésion sociale de l'agglomération lyonnaise, ainsi que du GPV de la Duchère, la Métropole de Lyon et la Ville de Lyon ont décidé de mettre en place des prestations globales de propreté visant, notamment, à favoriser la réactivité, l'adaptabilité et la globalité des interventions de nettoyage. Ce dispositif, mis en place en 2004, contribue à une qualité de cadre de vie satisfaisante sur l'ensemble des espaces ouverts au public, quelle que soit leur domanialité.

Dans ce but, la Ville de Lyon et la Métropole ont convenu de recourir aux outils prévus par l'article L 3633-4 du code général des collectivités territoriales (CGCT) selon lequel la Commune peut confier la gestion d'équipements de sa compétence à la Métropole.

Ainsi, le nettoyage de tous les espaces est confié à la Métropole via la signature d'une convention de gestion avec la Ville de Lyon. La Métropole prend à sa charge, en plus du nettoyage des espaces minéraux, le nettoyage des espaces verts publics ou ouverts au public. La superficie des espaces verts, ainsi nettoyés et pris en charge financièrement par la Ville de Lyon, est de 40 hectares. Le dispositif doit être reconduit pour l'année 2016 et une nouvelle convention définissant la prestation confiée à la Métropole et son montant doit être conclue. Le montant de la prestation à la charge de la Ville de Lyon est de 308 342 € pour l'année 2016 ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

DELIBERE**1° - Approuve :**

- a) - la poursuite du dispositif de propreté globale sur le quartier de La Duchère situé à Lyon 9°,
- b) - la convention à passer entre la Métropole de Lyon et la Ville de Lyon pour l'année 2016.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - La recette de fonctionnement en résultant, soit 308 342 €, sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2016 - compte 74741 - fonction 7222 - opération n° OP24O2582.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 21 septembre 2016.